

Webinaire

Formation pour les CLS :
quelles attentes et besoins ?

Mercredi 5 juillet 2023
12h-13h30

Le CLS : Une apparition discrète et un succès important

- Un texte « minuscule » dans la loi HPST.
- Code de santé publique : article L1434-17 prévoit que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».
- Un outil contractuel libre et peu contraignant.
- En nombre
 - 2019 : 333 CLS
 - 2022 366 et 141 en préparation
 - L'impact de la crise sanitaire : la « re »découverte du rôle du CLS en matière de santé et des compétences des coordonnatrices

Un enchevêtrement de dispositifs pour organiser l'offre de santé de proximité

Si le maintien des CLS a été obtenu de haute lutte, une accumulation des dispositifs territoriaux et de proximité est apparue dans la loi 2016 :

- l'équipe de soins primaires
- la communauté professionnelle territoriale de santé
- le contrat territorial de santé
- le pacte territoire santé
- le groupement hospitalier de territoire
- le contrat territorial de santé mentale
- le projet territorial de santé mentale
- les plateformes territoriales d'appui
- le conseil territorial de santé
- le diagnostic territorial partagé

Un enchevêtrement de dispositifs divers pour faire vivre les territoires de proximité

- Atelier santé ville (ASV)
- Contrat de ville unique CVU (anciennement contrat urbain de cohésion sociale – Cucs)
- Schéma de cohérence territoriale (Scot)
- Projet d'agglomération
- Charte de territoire
- Plan local d'urbanisme (PLU) / Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) / Plan local d'habitat (PLH)
- Plan climat air énergie territorial (PCAET) / Plan de protection de l'atmosphère (PPA) / Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Projet éducatif global / Plan d'éducation local (PEL) / Programme de réussite éducative (PRE)
- Plan sport santé / Plan de déplacement urbain (PDU)
- Plan d'alimentation durable
- Plan égalité femme - homme
- Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)

- Les CLS sont des outils de contractualisation au service d'objectifs de santé publique. Ils sont signés pour une période de 3 ans à 5 ans. Cette contractualisation s'effectue principalement entre l'ARS et une Collectivité territoriale.
- D'autres signataires sont parfois associés à cette contractualisation : le Préfet ou l'Assurance maladie.
- Dans l'immense majorité des cas, l'organisation, le pilotage et le suivi se font de la manière suivante :
 - Un comité de pilotage élargi
 - Un comité technique plus restreint
 - Des groupes de travail thématiques.
 - L'animation, la coordination et le suivi se font par une ou deux personnes dédiées.

Enjeux du CLS

- La question des déterminants de la santé, c'est un des enjeux des CLS est de « mettre en mouvement » tous les déterminants de la santé pour améliorer la santé et le bien-être de la population
- Il est nécessaire qu'un « collectif » œuvre pour une vision transversale qui comprenne aussi bien l'urbanisme, le sport, l'éducation, le social... C'est un enjeu majeur, mais pas toujours facile à mettre en œuvre.

Enjeux du CLS

- Contribuer à éclaircir le mille-feuille territorial
- Avec d'un côté, l'organisation de l'offre de soin (hospitalière et ambulatoire), de l'autre l'organisation de l'offre en promotion de la santé et en prévention. Comment en faire une offre globale de santé organisée, cohérente et lisible par tous sur un même territoire ?
- le rôle du CLS car cela pose toute la question de la culture très différente entre les acteurs du soin et ceux de la promotion de la santé. Ils ont un besoin d'acculturation réciproque.

La transversalité du CLS : un atout et une complexité

- La transversalité est une réponse :
 - aux situations traitées très diverses
 - à la sectorisation des politiques publiques
 - à la diversité des déterminants sur un territoire
 - aux enjeux spécifiques à chaque territoire

- La transversalité est complexe car :
 - elle demande de faire collaborer des métiers différents
 - elle nécessite des découplages aussi bien au sein des ARS que des collectivités territoriales
 - elle doit faire évoluer les représentations autour de la santé, entre d'une part, le soin et la médecine, et d'autre part, la prise en compte de tous les déterminants de la santé pour agir sur le bien-être de la population

L'animation : une dimension essentielle

- L'animation permet de créer la confiance et la cohérence entre des acteurs qui ne se connaissent pas toujours, entre des professionnels de différentes disciplines, entre l'ARS, les experts, les élus et les citoyens.
- L'animateur est un traducteur. Il promeut un langage commun. Il permet d'acculturer, d'entraîner, de mobiliser.
- Il est présent dès la phase de diagnostic pour que ce dernier soit partagé entre tous, des institutions aux usagers.
- Il favorise la co-construction, la convivialité et l'innovation.
- Animer est un vrai métier.

La formation des coordonnateurs.trices, élément clef de réussite

- PACTE CLS
 - Une formation sur mesure et hybride, à ambition de diplomation
 - Soutenue par des partenariats nationaux : le Ministère de la santé, des associations comme ESPT et des partenariats régionaux : ARS, IREPS, et autres acteurs intéressés par cet enjeu
 - Intégrée à la stratégie régionale de déploiement et de structuration des CLS
 - Des contenus conçus collectivement par des spécialistes de la formation et/ou des CLS
 - 4 modules e-learning obligatoires en préparation (2023-2024), 3 modules optionnels (2024-2025)
 - Une formation e-learning à un rythme souple et adapté aux contraintes des coordonnatrices
 - Étayée par des temps présentiels régionaux destinés à approfondir, compléter, développer, soutenir l'acquisition et le renforcement des compétences

La formation des coordonnateurs.trices, élément clef de réussite

- PACTE CLS
 - Apporter un soutien à la « capacité à faire » des acteurs régionaux
 - Partager et valoriser les initiatives régionales
 - Exploiter, au niveau national, les retours d'expériences de terrain
 - Valoriser, reconnaître par un diplôme la fonction de coordination des CLS
 - Favoriser les prises de fonction de coordonnateurs de CLS
 - Contribuer au décloisonnement du système de santé

Questions



Je remercie François Baudier pour son aimable autorisation à utiliser ses documents de synthèse sur les CLS